

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

39/2025

**Objet : Demande de fonds de concours LMV 2025 projets investissements**

**SEANCE JEUDI 23 OCTOBRE 2025**

*L'an deux mille vingt cinq  
Le 23 octobre à 19 heures*

*Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,  
Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 16 octobre 2025 par courrier électronique*

**Étaient présents :**

*Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT*

**Absents excusés :**

*Amandine HEBREARD pouvoir à Philippe AUPHAN*

**Absents : /**

*Pierre ALAMELLE a été désigné(e) comme secrétaire de séance*

Dans le cadre de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'article L5216-5 alinéa VI du Code général des collectivités locales, prévoit la disposition suivante : « **Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré hors subvention par la commune bénéficiaire du fonds de concours.** »

Par la délibération du 03 avril 2025, la nouvelle enveloppe budgétaire consacrée au fonds de concours « de droit commun » est répartie entre les communes membres au prorata de leur population. Elles ont le choix entre solliciter **l'intégralité du fonds de concours pour leur projet d'investissement** ou de solliciter **une partie de ce fonds de concours en fonctionnement**, pour le financement des dépenses d'entretien ou de maintenance des équipements communaux et **dans la limite de 30% de l'enveloppe globale.**

Pour rappel, les communes qui ont contractualisé le fonds de concours tourisme-mobilité 2024/2025 avant le vote de la délibération de LMV agglomération, les conventions sont maintenues et se poursuivront jusqu'à leur terme (31 décembre 2026)

Pour Vaugines :

FDC classique	FDC tourisme (solde)	Total	Total FDC arrondi	Montant alloué fonctionnement	Montant alloué investissement
15 295.21	291.17	15 586.38	15 587.00	4 676.00	10 911.00

LMV agglomération met à disposition de la commune de Vaugines une dotation annuelle de 15 587.00 en vue de cofinancer le fonctionnement ou la réalisation d'équipements.

Madame le Maire propose le plan de financement comme suit :

Nature des dépenses subventionnées par LMV	Montant HT subventionné	Autofinancement de la commune	Taux de prise en charge	FDC LMV 2025
<b>Fonds de concours d'investissement</b>				
<i>Installation d'une alarme au garage municipal</i>	2 902.17€	1 451.09€	50%	1 451.08€
<i>Acquisition de mobiliers urbains (table pique nique + bancs)</i>	3 469.00€	1 734.50€	50%	1 734.50€
<i>Installation de mains courantes Parc de Georges</i>	3 640.00€	1 820.00€	50%	1 820.00€
<i>Installation d'un équipement : système d'alarme de confinement PPMS à l'école</i>	4 558.43€	2 279.22€	50%	2 279.21€
<b>TOTAL</b>	<b>14 569.60 €</b>	<b>7 284.81€</b>	<b>50%</b>	<b>7 284.79 €</b>

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver ce projet et le plan de financement et de l'autoriser à signer la convention avec LMVA

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents décide :

- **SOLLICITER** auprès de LMV une subvention de **7 284.79€**
- **APPROUVER** le plan de financement ci-dessus
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention avec LMV, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de Séance,

Madame le Maire,  
 Frédérique ANGELETTI